



13 janvier 2015

(15-0229)

Page: 1/1

Comité des accords commerciaux régionaux
Conseil du commerce des services

Original: anglais

NOTIFICATION D'UN ACCORD COMMERCIAL RÉGIONAL

1. Membre(s) adressant la notification: Japon et Australie
2. Date de la notification: 12 janvier 2015
3. Notification au titre: <input checked="" type="checkbox"/> de l'article XXIV:7 a) du GATT de 1994 <input checked="" type="checkbox"/> de l'article V:7 a) de l'AGCS <input type="checkbox"/> du paragraphe 4 a) de la Clause d'habilitation
4. Parties à l'accord: Japon et Australie
5. Date de signature: 8 juillet 2014
6. Date(s) d'entrée en vigueur: 15 janvier 2015
7. Description succincte de l'accord: L'Accord comporte des dispositions concernant: le commerce des marchandises; les règles d'origine; les procédures douanières; la coopération sanitaire et phytosanitaire; les règlements techniques; les normes et procédures d'évaluation de la conformité; l'approvisionnement alimentaire; les ressources énergétiques et minérales; le commerce des services; les services de télécommunication; les services financiers; le mouvement des personnes physiques; le commerce électronique; l'investissement; la concurrence et la production des consommateurs; la propriété intellectuelle; les marchés publics; la promotion d'une relation économique plus étroite et le règlement des différends.
8. Le texte et les listes, annexes et protocoles y relatifs sont: <input type="checkbox"/> communiqués au Secrétariat de l'OMC (format électronique) <input checked="" type="checkbox"/> accessibles par le (les) lien(s) Internet officiel(s) ci-après: Japon: http://www.mofa.go.jp/ecm/ep/page22e_000430.html Australie: http://dfat.gov.au/fta/jaepa/official-documents/index.html